

VILLE DE LA LONDE LES MAURES

<p style="text-align: center;">COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 MARS 2010 EN SALLE DU CONSEIL A 17h, SOUS LA PRESIDENCE De Monsieur François de CANSON, MAIRE.</p>

Date de la convocation : Le 08 mars 2010

ETAIENT PRESENTS : Monsieur François de CANSON, *MAIRE* - Monsieur Gérard AUBERT, *2° Adjoint* - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, *4° Adjoint* - Mademoiselle Cécile AUGÉ, *5° Adjointe* - Monsieur Bernard MARTINEZ, *6° Adjoint* - Madame Catherine BASCHIERI, *7° Adjointe* - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Sandrine MARTINAT - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Madame Eliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués.*

Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL - Monsieur Philippe ABRAN - Monsieur Bernard ROSSI - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO - *Conseillers Municipaux.*

POUVOIRS :

Madame Nicole SCHATZKINE, *1° Adjointe* à Monsieur François de CANSON, *Maire.*

Madame Laurence MORGUE, *3° Adjointe*, à Monsieur Bernard MARTINEZ, *6° Adjoint.*

Monsieur Serge PORTAL, *8° Adjoint* à Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, *4° Adjoint.*

Monsieur Noël BOURNIER, *Conseiller Municipal Délégué* à Madame Eliane QUERO, *Conseillère Municipale Déléguée.*

Mademoiselle Karen SIMPOIS, *Conseillère Municipale* à Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO, *Conseiller Municipal.*

ABSENTE :

Madame Mireille ARNAUD, *Conseillère Municipale.*

Afférents au Conseil Municipal 29	En exercice 29	Qui ont pris part : 23 + 5 P
--	---------------------------	---

Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5ème Adjointe, est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

APRES AVOIR procédé à l'appel nominal des conseillers municipaux et constaté le quorum,
MONSIEUR LE MAIRE, déclare la séance ouverte :

ADOPTION DU PROCES VERBAL PRECEDENT

Le **PROCES VERBAL** est déclaré **ADOPTE** :

VOTES : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 23 + 5 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE (+1P) - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint (+1P) - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint (+1P) - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Sandrine MARTINAT - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Madame Eliane QUERO (+1P) - Conseillers Municipaux Délégués.

Monsieur Philippe ABRAN, Conseiller Municipal.

Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL - Monsieur Bernard ROSSI - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+1P) - Conseillers Municipaux.

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire propose à l'assemblée Communale de délibérer en outre sur **une question diverse supplémentaire** :

- Réalisation d'un schéma directeur de l'eau potable – Engagement de la procédure - Demandes de subventions.

VOTES : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 23 + 5 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE (+1P) - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint (+1P) - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint (+1P) - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Sandrine MARTINAT - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Madame Eliane QUERO (+1P) - Conseillers Municipaux Délégués.

Monsieur Philippe ABRAN, Conseiller Municipal.

Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL - Monsieur Bernard ROSSI - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+1P) - Conseillers Municipaux.

ADMINISTRATION GENERALE

OBJET : PROJET D'INTERCOMMUNALITÉ – AVIS DE PRINCIPE.

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal que dans le but d'associer les communes de BORMES, CUERS, LA LONDE et PIERREFEU, au sein d'un espace de solidarité et de permettre l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace, les maires des quatre communes ont signé un courrier informant Monsieur le Préfet de leur volonté d'engager la création d'une communauté de communes.

En conséquence et conformément à l'article L 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente (ci-joint) le schéma type de création d'une Communauté de Communes avec le phasage administratif qui pourrait être adopté après que nos quatre communes aient délibéré sur un avis de principe portant sur la création de cette future Communauté de Communes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE

POUR : 19 + 4 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE (+1P) - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint (+1P) - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint (+1P) - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Sandrine MARTINAT - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Madame Eliane QUERO (+1P) - Conseillers Municipaux Délégués.

Monsieur Philippe ABRAN, Conseiller Municipal.

CONTRE : 4 + 1 P

Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL - Monsieur Bernard ROSSI - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+1P) - Conseillers Municipaux.

EMET un avis de principe FAVORABLE à la création d'une Communauté de Communes, BORMES, CUERS, LA LONDE et PIERREFEU.

<p>OBJET : DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE SECTION BT N°203 EN VUE D'UNE ALIENATION</p>

Afin d'envisager l'aliénation par la commune d'une surface d'environ 5200 m² (la surface exacte devant être précisée par un Géomètre Expert) faisant partie de la parcelle section BT n°203 d'une surface cadastrale totale de 14854m² (quartier la vieille londe), il est nécessaire de procéder à la désaffectation et au déclassement du domaine public communal conformément au plan ci-joint, après réalisation de l'enquête publique de déclassement destinée à informer le public et recueillir son avis sur l'opération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 23 + 5 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE (+1P) - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint (+1P) - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint (+1P) - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Sandrine MARTINAT - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Madame Eliane QUERO (+1P) - Conseillers Municipaux Délégués.

Monsieur Philippe ABRAN, Conseiller Municipal.

Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL - Monsieur Bernard ROSSI - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+1P) - Conseillers Municipaux.

DECIDE :

DE VALIDER le principe de désaffectation et de déclassement d'une partie de la parcelle section BT n°203, en vue d'une aliénation.

D'ENGAGER une procédure de désaffectation, puis de déclassement avec enquête publique en vue

d'aliéner une surface d'environ 5200 m² (la surface exacte devant être précisée par un Géomètre Expert) faisant partie de la parcelle section BT n°203.

DE MISSIONNER un géomètre pour procéder à la délimitation exacte de la parcelle, à sa division et à son bornage.

DE SOLLICITER l'avis de France Domaine, afin de disposer de l'estimation de la valeur de cette partie de parcelle de terrain.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à lancer les procédures, à faire toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à l'ensemble de ces procédures.

OBJET : CESSION DE PARCELLES – LE CHAI

Madame Mireille ARNAUD rejoint la séance à 17h06 au début de cette question.

Monsieur Gérard AUBERT expose :

La commune de la Londe les Maures est propriétaire d'une parcelle (domaine privé de la commune), implantée lotissement Domaine du Chai et cadastrée BW n°256 pour une superficie totale de 14 529 m² (anciens espaces verts du lotissement).

Une partie de cette parcelle, située rue du CHAI et contiguë à la propriété de M. MADREPERLA Laurent, fait l'objet d'une convention d'occupation en faveur de ce dernier.

Afin d'envisager la cession de ce terrain, une estimation a été sollicitée auprès du service de France Domaine. Par avis du 3 juin 2009, l'administration fiscale a déterminé la valeur vénale du terrain à 42.30€ le m².

La superficie de la cession projetée, qui résulte du plan de division dressé par un géomètre expert, s'élèverait à 58m².

L'assemblée communale est dès lors invitée à se prononcer sur le principe de la vente de ce terrain au profit de M. MADREPERLA Laurent, qui s'est porté acquéreur, pour un montant de 2 900€.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

24 + 5 P :

Monsieur François de CANSON, MAIRE (+1P) - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint (+1P) - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint (+1P) - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Sandrine MARTINAT - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Madame Eliane QUERO (+1P) - Conseillers Municipaux Délégués.

Monsieur Philippe ABRAN, Conseiller Municipal.

Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL - Monsieur Bernard ROSSI - Madame Mireille ARNAUD - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+1P) - Conseillers Municipaux.

DECIDE la cession d'une partie du terrain communal cadastré BW 256 à M. MADREPERLA Laurent, selon les conditions précédemment citées.

AUTORISE Madame SCHATZKINE, 1^{ère} Adjointe, à signer l'acte administratif correspondant à cette cession, qui sera reçu par Monsieur le Maire, étant précisé que les frais inhérents à cette procédure (géomètre et cabinet foncier) seront pris en charge par la commune.

**OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION
TEMPORAIRE DU DOMAINE PRIVÉ DE LA COMMUNE.**

Sur proposition de **Monsieur le MAIRE,**
Le Conseil Municipal,

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

24 + 5 P :

Monsieur François de CANSON, MAIRE (+1P) - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint (+1P) - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint (+1P) - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Sandrine MARTINAT - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Madame Eliane QUERO (+1P) - Conseillers Municipaux Délégués.

Monsieur Philippe ABRAN, Conseiller Municipal.

Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL - Monsieur Bernard ROSSI - Madame Mireille ARNAUD - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+1P) - Conseillers Municipaux.

- **APPROUVE** la location de **50 m²** des parcelles AV 35, 86, 89 et 91 arrière plage de l'Argentière à la Londe, à l'**EURL Azur Kayak aventure** – apt. 4 Superette 1200 la Casse - 05290 VALLOUISE - pour une durée de 6 mois (1^{er} avril au 30 septembre 2010) au prix de **2 500 euros** (deux mille cinq cent euros).

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation correspondante.

<p>OBJET : TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ DU PORT DE PLAISANCE DE LA LONDE LES MAURES, DE L'ÉTAT À LA COMMUNE DE LA LONDE.</p>

L'État propriétaire du port de plaisance de La Londe Les Maures avait accordé à la Commune, en 1988, le transfert de gestion de dépendances du domaine public maritime.

Or les dispositions édictées à l'article 30 de la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 mises en œuvre par la circulaire n° 2005-51 du 2 août 2005, ont prévu la possibilité d'un transfert de propriété à titre gratuit.

En effet, l'annexe II-2-2 de cette circulaire précise notamment qu'à la demande de la collectivité compétente pour un port décentralisé, l'État lui transfère en pleine propriété le domaine jusqu'alors simplement mis à disposition (article 30-X). Les procédures domaniales correspondantes relèvent du Préfet du département.

Il est ainsi proposé à l'assemblée délibérante d'adopter le principe du transfert de propriété du port de plaisance de la Londe, de l'État au profit de la Commune, et ce à titre gratuit, sachant que le Conseil Municipal sera appelé à délibérer à nouveau ultérieurement pour approuver le plan définitif de transfert.

Par conséquent, il est proposé à l'Assemblée,

- **D'ADOPTER** la proposition ci-dessus.

- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

26 + 3 P :

Monsieur François de CANSON, MAIRE (+1P) - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint (+1P) - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Sandrine MARTINAT - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël

BOURNIER - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués.
Monsieur Philippe ABRAN, Conseiller Municipal.
Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL - Monsieur Bernard ROSSI - Madame Mireille ARNAUD - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+1P) - Conseillers Municipaux.

OBJET : CONSTRUCTION DE LA CASERNE DE GENDARMERIE DANS LE CADRE D'UNE PROCEDURE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU GROUPEMENT RETENU.

Monsieur le Maire expose le rapport suivant :

Par délibération en date du 12 décembre 2008, l'assemblée communale a décidé, au terme d'une procédure de bail emphytéotique administratif engagée en vue de la conception, du financement et de la construction d'une caserne de gendarmerie :

DE RETENIR la proposition formulée par le groupement Cicobail – SEM La Londe dans le cadre de cette réalisation

D'AUTORISER un représentant de la Ville à signer avec l'opérateur ainsi retenu le projet de bail emphytéotique administratif, la convention de mise à disposition des ouvrages d'une durée de 30 ans (ces deux conventions étant indivisible l'une de l'autre), ainsi que tous documents afférents à cette opération.

Or, alors même que le dossier est particulièrement avancé à l'heure actuelle, il s'avère que l'organisme financier membre du groupement constitué à l'origine, CICOBAIL, filiale du Crédit Foncier, se trouve aujourd'hui défaillant.

Dans ces conditions, il est proposé à l'assemblée délibérante de prendre acte de ce changement qui ne modifie en rien les conditions de faisabilité de l'opération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 21 + 2P

Monsieur François de CANSON, MAIRE (+1P) - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint (+1P) - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Sandrine MARTINAT - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués.
Monsieur Philippe ABRAN, Conseiller Municipal.

ABSTENTION : 5 + 1P

Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL - Monsieur Bernard ROSSI - Madame Mireille ARNAUD - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+1P) - Conseillers Municipaux.

Considérant que la **SEM La Londe**, mandataire du groupement constitué à l'origine, ainsi que les autres membres de l'équipe, nonobstant le désistement de ce partenaire, ont renouvelé leur souhait de rester engagés au sein de ce groupement,

APPROUVE, en conséquence :

- les termes du contrat de bail emphytéotique administratif, ci-après annexé, par lequel la Commune de La Londe les Maures s'engage à mettre à la disposition de la **SEM La Londe**, pour une durée de trente ans augmentée de la durée de construction des ouvrages, un terrain lui appartenant à charge pour le preneur d'y réaliser, sous sa maîtrise d'ouvrage, un ensemble immobilier à usage de caserne de gendarmerie, composé de locaux de service et de logements de fonction conformément au programme défini.

- les termes de la convention de mise à disposition des ouvrages, selon le document ci-joint, par

laquelle le preneur s'engage à offrir à disposition de la Ville de La Londe les Maures l'ensemble immobilier construit en application du B.E.A., moyennant le règlement par la Commune d'un loyer financier versé trimestriellement pendant la durée du contrat, également fixée à trente ans.

AUTORISE Madame **Nicole SCHATZKINE**, Premier Adjoint au Maire, à l'effet de signer ces documents ainsi que toute pièce se rapportant à cette affaire.

A Monsieur Alain CASTEL qui s'étonne que la SEM ne se soit pas prononcée sur ce projet, Monsieur le Maire répond que précisément le Conseil d'Administration de la SEM se réunira à ce sujet le 31 mars. Monsieur le Maire rappelle également à Monsieur Alain CASTEL que tous les documents émanant de la SEM doivent être sollicités par écrit auprès du Président.

OBJET : CONVENTION COMMUNE/CONSEIL GÉNÉRAL DU VAR POUR L'ENTRETIEN DES PLANTATIONS SUR LE PARCOURS CYCLABLE DU LITTORAL (SECTION LA GARENNE).

Sur proposition de **Madame Eliane QUERO**,
Le Conseil Municipal,

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 26 + 3 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE (+1P) - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint (+1P) - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Sandrine MARTINAT - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués.

Monsieur Philippe ABRAN, Conseiller Municipal.

Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL - Monsieur Bernard ROSSI - Madame Mireille ARNAUD - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+1P) - Conseillers Municipaux.

- **APPROUVE** la convention a intervenir entre le Conseil Général du Var et la Commune pour l'entretien des plantations sur le parcours cyclable du Littoral (section la Garenne), cet entretien consistant en l'entretien des 16 oliviers plantés par le Conseil Général .

- **AUTORISE**, Monsieur le Maire a signer ladite convention.

OBJET : ADOPTION DU PLAN DE RÉCEPTION ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS DES NAVIRES DES PORTS DE LA LONDE.

Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint, présente au Conseil Municipal le plan de réception et de traitement des déchets des navires des ports de la ville de La Londe Les Maures, règlement auquel le Conseil Portuaire a donné un avis favorable lors de sa réunion du 25 février 2010.

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean-Jacques DEPIROU et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 26 + 3 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE (+1P) - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint (+1P) - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Sandrine MARTINAT - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame

Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués.
Monsieur Philippe ABRAN, Conseiller Municipal.
Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL - Monsieur Bernard ROSSI - Madame Mireille ARNAUD - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+1P) - Conseillers Municipaux.

- **VU** l'avis favorable du Conseil Portuaire rendu le 25 février 2010,
- **APPROUVE** le plan des réception et de traitement des déchets des navires des Ports de La Londe Les Maures et donne un avis favorable à sa signature et à son application (document annexé à la présente).

OBJET : DÉTERMINATION DE LA PARTICIPATION COMMUNALE 2010 AU TITRE DES SÉJOURS PROPOSÉS PAR L'ODEL VAR.

Madame Marie-Pierre SPARACCA, Conseillère Municipale Déléguée, présente les modalités de la participation communale 2010 pour les colonies de vacances, et autres séjours proposés par l'ODEL VAR, et précise que l'aide de la Commune, par enfant, ne dépassera pas 50 €/jour ; au-delà, la prise en charge se fera par la famille. Il est également précisé que la Commune, tout comme en 2009, ne subventionnera pas les séjours linguistiques.

La grille ci-dessous pourrait être ainsi adoptée, sur la base de celle en vigueur précédemment :

Quotient familial (en euros)	Taux de l'aide communale
*0 - 490	40 %
> 490 - 549	43 %
> 549 - 610	37 %
> 610 - 671	31 %
> 671 - 732	25 %
> 732 - 793	19 %
> 793 - 854	13 %
> 854	7 %

* Pour cette seule tranche de revenus, le Conseil Général du Var accorde une aide supplémentaire de 8 €/jour aux familles.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES
APRES EN AVOIR DELIBERE**

DECIDE d'appliquer, pour l'année 2010, les barèmes indiqués ci-dessus.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 26 + 3 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE (+1P) - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint (+1P) - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Sandrine MARTINAT - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués.
Monsieur Philippe ABRAN, Conseiller Municipal.
Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL - Monsieur Bernard ROSSI - Madame Mireille ARNAUD - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+1P) - Conseillers Municipaux.

**OBJET : INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE
DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS RECUES AU TITRE DE L'ARTICLE
L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.**

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte des décisions par délégation prises entre le 19 juin et le 15 septembre 2009 par Monsieur le Maire :

Il s'agit d'une simple information donnée au Conseil, qui ne donnera pas lieu à vote.

FINANCES - BUDGETS

**OBJET : FIXATION DES TAUX 2010 DE FISCALITE DIRECTE LOCALE : IMPOTS
« MENAGES » ET TAUX-RELAIS DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES**

Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint, expose :

CONSIDÉRANT qu'il appartient à l'assemblée communale de déterminer le niveau des taux d'imposition directe applicable au cours de l'année 2010,

ETANT ICI RAPPELE que la suppression de la taxe professionnelle se traduit, en 2010, par l'attribution d'une compensation-relais et le vote d'un taux-relais de cotisation foncière des entreprises, se substituant au taux de taxe professionnelle,

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 21 + 2 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE (+1P) - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint (+1P) - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Sandrine MARTINAT - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués.*

Monsieur Philippe ABRAN, *Conseiller Municipal.*

ABSTENTION : 5 + 1 P

Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL - Monsieur Bernard ROSSI - Madame Mireille ARNAUD - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+1P) - *Conseillers Municipaux.*

FIXE à la somme de **9 356 866.00 euros** le produit prévisionnel attendu en 2010, au titre de la fiscalité directe locale qui se décompose comme suit :

- **8 170 716,00 euros**, au titre des impôts « Ménages » : Taxe d'Habitation et Taxes Foncières
- **1 186 150,00 euros**, au titre de la compensation-relais de cotisation foncière des entreprises se substituant à la Taxe Professionnelle.

DECIDE, en conséquence, de retenir les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2010, selon le détail ci-dessous :

- Taxe d'Habitation	:	14.69 %
- Foncier bâti	:	22.31 %
- Foncier non bâti	:	34.72 %
- Cotisation Foncière des Entreprises (Taux-relais)	:	17.50 %

**OBJET : MODALITÉS D'ADOPTION (ARTICLE L 2312-2 DU C.G.C.T.)
POUR LE VOTE DES BUDGETS.**

Sur proposition de **Monsieur le MAIRE**, Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer, après débat, sur le choix de vote des Budgets Primitifs :

Par chapitre, **EN SECTION DE FONCTIONNEMENT** (Commune) et **EN SECTION D'EXPLOITATION** (eau, Assainissement, Port, Pompe Funèbres), et par chapitre, avec « chapitres, opérations d'équipement », en **SECTION D'INVESTISSEMENT**.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 26 + 3 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE (+1P) - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint (+1P) - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Sandrine MARTINAT - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués.

Monsieur Philippe ABRAN, Conseiller Municipal.

Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL - Monsieur Bernard ROSSI - Madame Mireille ARNAUD - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+1P) - Conseillers Municipaux.

Déclaration de Monsieur le Maire :

Lors de la séance du Conseil Municipal du 29 janvier dernier, le débat d'orientations budgétaires 2010 a été organisé; les caractéristiques essentielles du futur budget vous ont alors été présentées.

Nous poursuivons aujourd'hui cette phase préparatoire du cycle budgétaire normal, par ce qui constitue l'élément fondamental de la vie municipale : l'adoption du budget de l'exercice.

Avant de céder la parole à Monsieur MARTINEZ, adjoint chargé des finances, qui vous présentera en détail le projet de budget primitif 2010, il me paraît nécessaire de vous rappeler les éléments suivants :

- Tout d'abord, le document établi intègre les résultats de l'exercice 2009 sur la base de la délibération que nous allons adopter.

Ce mode opératoire, conforme à l'instruction budgétaire et comptable en vigueur, se traduit par la double prise en compte du résultat 2009, et des restes à réaliser en dépenses comme en recettes.

Je vous rappelle que ce même dispositif a déjà été mis en œuvre l'an dernier et que le recours aux décisions budgétaires modificatives nous permet, tout au long de l'année, d'amender en cas de besoin ce document.

- Ensuite, il convient de souligner l'adéquation entre ce budget 2010 et les grandes lignes figurant dans le débat d'orientations budgétaires adopté le 29 janvier dernier.

Ainsi, s'agissant du fonctionnement, les dépenses ont été largement contenues tandis que l'investissement direct constitué par les dépenses d'équipement, s'est considérablement accru grâce notamment à l'effort d'autofinancement réalisé une nouvelle fois. Ces options, que nous avons largement utilisé depuis deux ans lors de l'élaboration des budgets et des décisions budgétaires modificatives, sont aujourd'hui confirmées.

Ce budget 2010 est donc à la fois cohérent et audacieux :

- Cohérent, parce que les dépenses et les recettes qui y figurent ont été prudemment examinées et évaluées dans le respect des principes budgétaires, notamment au regard de leur sincérité.

- Audacieux, s'agissant plus particulièrement de la section d'investissement au titre de laquelle un crédit d'environ **4 115 000,00 €** est prévu pour les opérations d'équipement, non compris les restes à réaliser. Il convient de noter que cet effort ambitieux s'inscrit dans la dynamique enclenchée depuis deux ans, par la nouvelle équipe municipale. Les chiffres à cet égard sont significatifs : en 2006 et 2007, ces montants s'élevaient respectivement à **1 243 855,00 €** et **1 307 446,00 €** : sans commentaire...

Le projet de budget primitif 2010 qui vous a été transmis à l'appui des convocations à la présente séance, et commenté lors de la réunion de la Commission des finances du 12 mars 2010, s'équilibre globalement en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- Fonctionnement	:	16 052 566,00 €
- Investissement	:	8 038 540,00 €
TOTAL	:	24 279 852,00 €

Les caractéristiques essentielles de ce budget, sont, je vous le rappelle :

- une maîtrise des dépenses réelles de la section de fonctionnement, qui varient seulement de **+ 0,6%** par rapport à 2009, soit largement moins que le taux prévisionnel d'inflation 2010.
- une progression de **24,7%** en ce qui concerne les dépenses d'équipement inscrites dans la section d'investissement; cet effort étant destiné à poursuivre le développement de la cité, dans de nombreux domaines.

La variation globale constatée par rapport à 2009, s'élève ainsi à : **- 0,8%** ; il convient d'ailleurs de noter que les restes à réaliser, ainsi que le résultat, figurent dans le document présenté, tout comme en 2009 : les comparaisons sont donc établies à périmètre constant.

Les objectifs principaux développés dans le Débat d'Orientations Budgétaires 2010 sont bien évidemment confirmés au niveau du document soumis ce jour à votre approbation. Il s'agit donc :

- du maintien des taux de fiscalité directe locale, qui restent ainsi inchangés par rapport à 2009,
- de la maîtrise des dépenses courantes et des dépenses de personnel, permettant d'alimenter un autofinancement élevé,
- d'un développement des opérations d'investissement (acquisitions et travaux) grâce à une capacité d'autofinancement améliorée. Le détail de ces projets est le suivant :

▶ l'acquisition de différents matériels, outillages et véhicules destinés aux services communaux, pour **526 000,00 €**

▶ des travaux de bâtiments :

- Construction de salles polyvalentes et de logements.(Le Chêne et l'Olivier II) d'un montant de **1 000 000,00 €**
- Études pour la maîtrise d'œuvre et le démarrage des travaux de l'école de Bormettes : **500 000,00 €**
- Travaux de « gros entretien » de divers bâtiments communaux et scolaires, pour **200 000,00 €**.

▶ des travaux de voirie et réseaux divers :

- Aménagement de la Place de la Mairie : **440 000,00 €**
- Travaux d'éclairage public et d'aménagements pluviaux : **153 000,00 €**
- Divers travaux de voirie, pour **935 000,00 €**, dont :

- Giratoire Poste :	27 500,00 €
- Place des Sarments :	29 800,00 €
- Parking Charcot :	21 000,00 €
- Parking Romboni :	27 500,00 €
- Espaces verts Rd Pt Poste :	27 950,00 €
- Réfection Place des Bormettes :	130 000,00 €
- Réfection Bastide Neuve :	275 000,00 €

► et enfin, diverses dépenses pour :

- la révision/modification du Plan Local d'Urbanisme, pour **60 000,00 €**
- les études de la ZAC du Château Vert et de la Cheylane (**80 000,00 €**)
- les études du plan d'accessibilité des équipements aux PMR(**17 500,00 €**)
- le remboursement à la SEM du montant des travaux des logements cédés aux Bormettes (bail à réhabilitation de 2000) : **193 000,00 €**

OBJET : BUDGET COMMUNAL : REPRISE PAR ANTICIPATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2009
--

Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint, expose :

L'instruction budgétaire et comptable M.14 prévoit un dispositif de reprise anticipée du résultat de l'exercice, dès lors que le compte administratif de ce même exercice n'a pas été adopté.

Il est donc proposé de reprendre, dès le budget primitif 2010, le résultat de l'exercice 2009 (issu de la section de fonctionnement), le solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement, ainsi que les crédits de restes à réaliser, en dépenses comme en recettes.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 21 + 2 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE (+1P) - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint (+1P) - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Sandrine MARTINAT - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués.

Monsieur Philippe ABRAN, Conseiller Municipal.

ABSTENTION : 5 + 1 P

Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL - Monsieur Bernard ROSSI - Madame Mireille ARNAUD - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+1P) - Conseillers Municipaux.

DECIDE de procéder à la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2009, qui s'élève à un montant de : **2 217 067,93 euros.**

PRECISE que cette somme sera inscrite dans le budget primitif 2010 de la Commune, selon le détail ci-après :

- **R. 002 « Résultat d'exploitation reporté » :** **737 067,93 euros**
- **R. 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » :** **1 480 000.00 euros**

INDIQUE que le solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement (hors Restes à Réaliser) s'élève à la somme de : **1 461 445,62 euros**

Avant d'aborder l'étude et le vote du budget primitif 2010, Monsieur le Maire tient au nom de la municipalité à remercier le personnel territorial pour l'excellent travail fourni dans la préparation de

la procédure budgétaire et l'excellente qualité des documents soumis au vote de l'assemblée communale.

Puis Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Bernard MARTINEZ, adjoint aux finances lequel déclare :

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

1 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

A – Les dépenses :

La masse globale des dépenses de cette section (**16 052 566,00 €**) se décompose comme suit :

- dépenses réelles, pour : 14 307 786,00 €
- dépenses d'ordre, dont le virement, pour : 1 744 780,00 €

Le premier poste comprenant les dépenses de gestion courante, les charges financières et les charges exceptionnelles varie de **0,6%**, soit **+ 89 805,00 €** par rapport à 2009.

Cette maîtrise, qu'il convient de saluer, participe à l'amélioration du virement à la section d'investissement (l'une des composantes de l'autofinancement) qui progresse cette année encore de **19%** pour s'établir à la somme de **1 250 000,00 €** contre **691 559,00 €** en 2008 et **286 102,00 €** en 2007.

Dans le détail, il est important de noter :

- ▶ l'évolution significative du chapitre globalisé 011 « Charges à caractère général » qui était en progression exponentielle durant le mandat précédent. Ce chapitre, tout comme en 2009, connaît une diminution de **6,4%**, soit une économie prévisionnelle de **221 000,00 €**, par rapport au précédent exercice .
- ▶ les dépenses de personnel, quant à elles, progressent d'environ 4,4% en 2010, avec une inscription de crédits de **7 898 000,00 €**. Cette variation est due notamment au recrutement, en fin d'année dernière, de 18 emplois CAE.
- ▶ le poste relatif aux « autres charges de gestion courante » (chapitre 65 du budget : contingent SDIS, participations intercommunales, subventions CCAS, CdE et associations) diminue légèrement (**-1,38%**) pour s'établir à la somme de **2 393 500,00 €**.
- ▶ les charges financières, constituées par le remboursement des intérêts de la dette, sont également en diminution de **5,40%** par rapport à 2009, soit :
 - **22 193,00 €**.

B – Les recettes :

Les recettes réelles constituent l'essentiel des recettes de cette section. Prévues à hauteur de **15 243 272,00 €**, en augmentation de **3,12%** par rapport à 2009, elle représentent **95%** de la masse globale des recettes 2009, contre **89%** en 2008.

Les évolutions les plus marquantes correspondent aux postes :

- Produits des services, du domaine (Chapitre 70), pour lesquels une diminution importante est constatée, due principalement à la fin du remboursement à la Ville de certaines prestations par le CCAS (personnel mis à disposition, assurances, etc ...)
- Impôts et taxes (Chapitre 73). A taux constants, les variations des bases de la fiscalité directe locale permettent d'obtenir, en 2010, un produit complémentaire supérieur à **3%** par rapport à 2009. A titre de prudence, le montant de la taxe additionnelle aux droits de mutation a été maintenu à un niveau proche du produit attendu 2009, soit une somme de **650 000,00 €**
- Dotations et participations (Chapitre 74). Ce poste progresse de plus de **8%**, principalement en raison de la variation de la dotation de péréquation de la DGF et des aides versées par l'Etat pour les emplois CAE (**140 000,00 €**)

- Autres produits de gestion courante (Chapitre 75). La variation à la hausse de ce poste provient du produit des droits d'occupation des locaux commerciaux du Carré du Port, dont le renouvellement sera effectif en 2010.

Le chiffrage ainsi opéré au niveau des recettes et des dépenses permet de dégager un autofinancement important, qui s'élève à **1 672 554,00 €**. Soit une progression de **23,81%** correspondant à **321 718,00 €** de plus qu'en 2009. Comparée à 2007, cette variation atteint **1 117 844,00 € (+201,52 %)**!!!

Par ailleurs, le fond de roulement qui correspond au solde constaté entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement de ce budget, s'avère être positif à hauteur de **935 486,00 €**, traduisant une marge de manœuvre particulièrement intéressante et un respect des grands équilibres budgétaires.

En 2008, ce même fond de roulement était déficitaire de **535 038,00 €** ...

2 – LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

A – Les dépenses :

Les dépenses totales d'investissement (**8 038 540,00 €**) sont composées principalement :

- ▶ des dépenses d'équipement, correspondant aux programmes d'acquisitions et de travaux d'un montant de **4 604 868,00 €**; cette somme se décomposant elle-même en :
 - **489 731,00 €** de crédits reportés de 2009, au titre des restes à réaliser (acquisitions de véhicules, aménagement du Jardin des Oliviers, etc...)
 - **4 115 137,00 €** se rapportant à des inscriptions nouvelles dont le détail vient de vous être fourni précédemment.
- ▶ des dépenses financières, avec une évolution favorable à la baisse puisque les crédits affectés à ce chapitre, qui correspondent au remboursement du capital de la dette, s'élèvent à **800 000,00 €** contre **866 820,00 €** en 2009.
- ▶ des dépenses d'ordre, dont l'augmentation sensible est due aux opérations patrimoniales inscrites au chapitre 041 pour un montant de **1 100 000,00 €** ; cette somme figurant par ailleurs dans les recettes de même nature, en application de la norme comptable en vigueur. Il s'agit des opérations de transfert et d'intégration du programme « Le Chêne et l'Olivier II ».
- ▶ du solde d'exécution reporté de l'exercice 2009, avec une inscription de crédits de **1 461 445,00 €**, étant ici précisé que ce montant sera définitivement arrêté lors du vote du compte administratif 2009, qui devra intervenir au plus tard le 30 juin prochain.

B – Les recettes :

Conformément au principe d'équilibre budgétaire, les recettes de cette section sont égales aux dépenses, pour un montant de : **8 038 540,00 €**.

Elles se ventilent entre les principaux postes suivants :

- ▶ les recettes d'équipement, destinées au financement des opérations réelles d'investissement qui s'élèvent à **2 194 000,00 €**, sachant :
 - que les subventions inscrites s'élèvent à **416 000,00 €** étant ici précisé que les aides financières 2010 du Conseil Général, non attribuées à ce jour, n'ont pas été inscrites dans ce document.
 - que l'enveloppe des emprunts nouveaux à réaliser, servant de variable d'ajustement dans l'attente de l'obtention des subventions 2010, fixée à **1 300 000,00 €**, constitue une limite haute qui ne sera pas atteinte en terme de réalisations.

► les recettes financières, d'un montant prévu de **2 999 760,00 €**, pour lesquelles il convient de noter :

- l'inscription d'un crédit de **690 291,00 €** au titre du FCTVA. Cette somme est établie sur la base des dépenses d'investissement éligibles de 2009, conformément au nouveau dispositif auquel a adhéré la Ville l'an dernier et qui a pu être atteint..
- l'affectation sur un compte de « réserves », d'une somme de **1 480 000,00 €**, provenant de l'excédent de fonctionnement 2009 repris par anticipation.

► les recettes d'ordre, d'un montant de **2 844 780,00 €** constituées :

- du virement de la section de fonctionnement, pour **1 250 000,00 €**, qui constitue la part essentielle de l'autofinancement
- des amortissements et provisions (**494 780,00 €**) et des opérations patrimoniales (**1 100 00,00 €**) inscrites en dépenses pour ce même montant.

OBJET : BUDGET COMMUNAL : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE – EXERCICE 2010
--

Sur proposition de **Monsieur Bernard MARTINEZ**, 6° Adjoint,
CONSIDÉRANT que le débat d'orientation budgétaire, tel que prévu par la Loi n° 92-123 du 6 février 1992, s'est déroulé lors de la séance du 29 janvier 2010,
Après s'être fait présenter en détail le projet de budget primitif 2010 de la commune,

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE

POUR : 19 + 4 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE (+1P) - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint (+1P) - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA (+1P) - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET (+1P) - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués.

Monsieur Philippe ABRAN, Conseiller Municipal.

CONTRE : 5 + 1 P

Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL - Monsieur Bernard ROSSI - Madame Mireille ARNAUD - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+1P) - Conseillers Municipaux.

ADOPTE le présent budget primitif 2010 de la Commune, et précise que le vote par nature s'est effectué :

- Pour la section de Fonctionnement, au niveau de chaque chapitre, pour un montant qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **16 052 566,00 euros**
- Pour la section d'Investissement, par chapitres et par opérations pour un montant qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **8 038 540,00 euros**

Pour répondre à Monsieur Alain CASTEL, **Monsieur Bernard MARTINEZ** précise que les sommes inscrites en remboursement à la SEM pour la vente des villas des Bormettes comprennent la quote part des subventions prévues par le Conseil Régional.

Déclaration de Madame Béatrice CALIZZANO :

BUDGET 2010 Intervention au nom du groupe Ensemble Pour La Londe :

Quelles sont les grandes lignes de cette prévision budgétaire 2010 dans son élaboration générale ? En matière de fonctionnement, des dépenses globalement maîtrisées. Qui n'y souscrirait dans le souci de l'intérêt général ? Une fiscalité stable, heureusement sommes-nous tentés de dire, après la hausse de 5% des taxes sur les ménages votée dès votre élection et avec une compensation-relais de la Taxe Professionnelle intégralement attribuée cette année il est vrai, quoique sans certitude pour l'avenir. Une Dotation Globale de Fonctionnement sans grand changement. Et pourtant, dans le même temps, des investissements qui progressent à nouveau de façon spectaculaire.

Alors quelle baguette magique permet-elle de réaliser ce quasi miracle ?

A l'analyse il apparaît que vous tirez profit d'une situation favorable. En effet quoi que vous en disiez, la situation financière antérieure saine, notamment en ce qui concerne le désendettement substantiel amorcé, vous sert aujourd'hui et il est vrai que vous le poursuivez. Le vieillissement de la dette est lui aussi un facteur favorable. L'emprunt de 1 300 000€ que vous prévoyez, dont vous nous assurez, comme pour l'exercice 2009, que votre objectif est de ne pas le mobiliser totalement, est lui aussi en baisse, on ne peut que le constater. Alors nous en convenons, tout l'art est de maintenir un équilibre subtil entre ces différentes données.

Nous dirons donc que vous nous présentez un exercice d'équilibrisme qui repose beaucoup sur l'affichage, et sur la confiance.

Ainsi, seul le Compte Administratif nous permettra d'acter la réduction effective des charges générales de fonctionnement. On notera à nouveau dans la prévision la minoration des charges d'entretien au profit d'opérations d'équipement plus visibles. A cet égard on peut citer les travaux en cours de la Place de l'Hôtel de Ville. Tout à fait favorables à l'embellissement du cadre de vie, nous considérons néanmoins avec interrogation le coût conséquent de l'opération dont le mérite n'est sûrement pas de mettre en valeur un patrimoine architectural qui serait remarquable ! C'est ici l'occasion de réclamer à nouveau l'élaboration d'un plan pluriannuel qui permettrait de déterminer l'urgence et la priorité des opérations. Nous n'avons sûrement pas la même conception de l'urgence ni de la priorité.

Affichage et confiance, disions-nous. Un certain nombre de réserves viennent entamer la nôtre. Elles sont essentiellement fondées sur les contradictions que nous relevons entre vos déclarations et votre action.

Prenons les charges de personnel, en hausse de 4,5% comme vous l'avez dit. Pourtant vous aviez annoncé votre intention de contenir la masse salariale. Pourtant, dans l'opposition, vous avez régulièrement fustigé la croissance des dépenses de personnel et vous préconisiez les redéploiements, la mutualisation des moyens... Certes, le recrutement, que nous avons approuvé, de 18 contrats d'accompagnement dans l'emploi contribue à gonfler cette masse et par ailleurs une subvention de l'état vient en compensation. Néanmoins dans le même temps des personnels ont été transférés au CCAS et le budget du port fait apparaître lui aussi des charges de personnels en hausse... Il y a bien matière à s'interroger, et nous fournir seulement ce soir, sur notre réclamation, l'annexe sur l'état du personnel au 01 01 2010 n'est pas sérieux.

Prenons le montant de l'emprunt. Vous avez assuré ici même lors du débat budgétaire 2009 que la somme de 1 700 000€, présentée comme un emprunt d'équilibre, n'était qu'une prévision, « que cela ne signifiait pas que le montant d'emprunt prévu serait effectivement emprunté ». Or nous constatons aujourd'hui, documents à l'appui, que cet emprunt a bel et bien été réalisé, à 200 000€ près, **comme nous l'avions annoncé, et quand bien même vous souhaitiez « limiter le recours à l'emprunt de façon à ne pas charger inconsidérément les annuités des exercices futurs »** Je reprends ici vos propos lors du Débat d'Orientations Budgétaires 2009. Que penser alors du nouvel emprunt d'équilibre prévu au titre de l'exercice 2010?

De contradiction en contradiction, comment ne pas émettre de réserves pour l'avenir, quand d'ici 2 ans l'équilibre risque de se rompre avec des remboursements qui augmenteront ?

Nous exprimerons ces réserves et notre inquiétude par un vote négatif.

En réponse à Madame Béatrice CALIZZANO, Monsieur MARTINEZ note que comme cela avait été prévu la commune a limité au maximum le recours à l'emprunt malgré un investissement record. La situation n'est en rien comparable à ce qui se passait sous l'ancienne municipalité ou rien ne se faisait, il était clair que le recours à l'emprunt était forcément limité.

Grâce à une recherche systématique de subventions mais aussi grâce à la maîtrise des dépenses de

fonctionnement retrouvée depuis 2008, il est aujourd'hui possible d'investir sans augmenter la fiscalité tout en limitant le recours à l'emprunt. Du reste si nous avons investi 5 400 000 € en 2009 le recours à l'emprunt a été limité à 1 700 000 euros, l'encours de la dette par habitant est donc préservé, s'établissant à 930 euros par habitant, ce qui est tout à fait raisonnable.

**OBJET : BUDGET DU SERVICE ANNEXE DE L'EAU POTABLE
REPRISE PAR ANTICIPATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2009**

L'instruction budgétaire et comptable M.4 prévoit un dispositif de reprise anticipée du résultat de l'exercice, dès lors que le compte administratif de ce même exercice n'a pas été adopté. Il est donc proposé de reprendre dès le budget primitif 2010 le résultat de l'exercice 2009 (issu de la section d'exploitation), le solde excédentaire de la section d'investissement, ainsi que les restes à réaliser.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE
POUR : 19 + 4 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE (+1P) - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint (+1P) - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA (+1P) - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET (+1P) - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués.*

Monsieur Philippe ABRAN, *Conseiller Municipal.*

ABSTENTION : 5 + 1 P

Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL - Monsieur Bernard ROSSI - Madame Mireille ARNAUD - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+1P) - *Conseillers Municipaux.*

INDIQUE que le solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement s'élève à la somme de :

374 505,14 euros

DECIDE la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2009, pour un montant de :

207 867,45 euros

PRECISE que cette somme sera inscrite dans le budget primitif 2010 du service de l'eau potable, selon le détail ci-après :

– R.002 « Résultat d'exploitation reporté » : **207 867,45 euros**

**OBJET : BUDGET DU SERVICE ANNEXE DE L'EAU POTABLE
ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2010**

Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint, soumet aux membres du conseil municipal le projet de budget primitif annexe de l'Eau établi pour l'exercice 2010, accompagné de tous documents propres à justifier ses propositions.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES,

APRÈS AVOIR EXAMINÉ, chapitre par chapitre, la section d'investissement et la section d'exploitation du projet de budget qui lui est présenté,

CONSIDÉRANT la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2009 figurant dans ce document budgétaire,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 19 + 4 P

Monsieur François de CANSON, *MAIRE (+1P)* - Monsieur Gérard AUBERT, *2° Adjoint* - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, *4° Adjoint* - Mademoiselle Cécile AUGÉ, *5° Adjointe* - Monsieur Bernard MARTINEZ, *6° Adjoint (+1P)* - Madame Catherine BASCHIERI, *7° Adjointe* - Monsieur Serge PORTAL, *8° Adjoint* - Madame Marie-Pierre SPARACCA (+1P) - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET (+1P) - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués.*

Monsieur Philippe ABRAN, *Conseiller Municipal.*

ABSTENTION : 5 + 1 P

Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL - Monsieur Bernard ROSSI - Madame Mireille ARNAUD - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+1P) - *Conseillers Municipaux.*

ADOPTE le présent budget primitif 2010 du service annexe de l'Eau et précise que le vote s'est effectué :

Pour la section d'investissement :

Au niveau de chaque chapitre, pour un montant qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **771 310,00 euros**

Pour la section d'exploitation :

Au niveau de chaque chapitre, pour un montant qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **323 300,00 euros**

<p align="center">OBJET : BUDGET DU SERVICE ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT REPRISE PAR ANTICIPATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2009</p>

Monsieur Bernard MARTINEZ expose,

L'instruction budgétaire et comptable M.4 prévoit un dispositif de reprise anticipée du résultat de l'exercice, dès lors que le compte administratif de ce même exercice n'a pas été adopté.

Il est donc proposé de reprendre dès le budget primitif 2010 le résultat de l'exercice 2009 (issu de la section d'exploitation), le solde excédentaire de la section d'investissement, ainsi que les restes à réaliser.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 19 + 4 P

Monsieur François de CANSON, *MAIRE (+1P)* - Monsieur Gérard AUBERT, *2° Adjoint* - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, *4° Adjoint* - Mademoiselle Cécile AUGÉ, *5° Adjointe* - Monsieur Bernard MARTINEZ, *6° Adjoint (+1P)* - Madame Catherine BASCHIERI, *7° Adjointe* - Monsieur Serge PORTAL, *8° Adjoint* - Madame Marie-Pierre SPARACCA (+1P) - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET (+1P) - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués.*

Monsieur Philippe ABRAN, *Conseiller Municipal.*

ABSTENTION : 5 + 1 P

Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL - Monsieur Bernard ROSSI - Madame Mireille ARNAUD - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+1P) - *Conseillers Municipaux.*

INDIQUE que le solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement s'élève à la somme de : **252 315,70 euros**

DECIDE la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2009, pour un montant de :

226 320,06 euros

PRECISE que cette somme sera inscrite dans le budget primitif 2010 du service de l'assainissement, selon le détail ci-après :

- **R.002 « Résultat d'exploitation reporté » : 226 320,06 euros**

**OBJET : BUDGET DU SERVICE ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT
ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2010**

Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint, soumet aux membres du conseil municipal le projet de budget primitif annexe de l'Assainissement qui a été établi pour l'exercice 2010, accompagné de tous documents propres à justifier ses propositions, étant ici précisé que le résultat de l'exercice 2009 est repris par anticipation dans ce document,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES,

Après avoir examiné, chapitre par chapitre, la section d'investissement et la section d'exploitation du projet de budget qui lui est présenté,

VU la délibération de reprise du résultat de l'exercice 2009, intervenue ce jour,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 19 + 4 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE (+1P) - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint (+1P) - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA (+1P) - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET (+1P) - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués.

Monsieur Philippe ABRAN, Conseiller Municipal.

ABSTENTION : 5 + 1 P

Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL - Monsieur Bernard ROSSI - Madame Mireille ARNAUD - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+1P) - Conseillers Municipaux.

ADOPTE le budget primitif pour l'exercice 2010 du service annexe de l'Assainissement et précise que le vote s'est effectué :

- Par chapitre et par opération, au niveau de la section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes à la somme de : **923 400,00 euros**
- Par chapitre, au niveau de la section d'exploitation équilibrée en dépenses et en recettes à la somme de : **665 700,00 euros**

**OBJET : BUDGET ANNEXE DU PORT
REPRISE PAR ANTICIPATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2009**

Monsieur Bernard MARTINEZ expose :

L'instruction budgétaire et comptable M.4 prévoit un dispositif de reprise anticipée du résultat de l'exercice, dès lors que le compte administratif de ce même exercice n'a pas été adopté.

Il est donc proposé de reprendre dès le budget primitif 2010 le résultat de l'exercice 2009 (issu de la section d'exploitation), le solde déficitaire de la section d'investissement, ainsi que les restes à réaliser.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 19 + 4 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE (+1P) - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint (+1P) - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA (+1P) - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET (+1P) - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués.*

Monsieur Philippe ABRAN, *Conseiller Municipal.*

ABSTENTION : 5 + 1 P

Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL - Monsieur Bernard ROSSI - Madame Mireille ARNAUD - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+1P) - *Conseillers Municipaux.*

INDIQUE que le solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement s'élève à la somme de :
60 020,31 euros

DECIDE la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2009, pour un montant de : **657 428,13 euros**

PRECISE que cette somme sera inscrite dans le budget primitif 2010 du port, selon le détail ci-après :

- R. 002 « Résultat d'exploitation reporté » : **507 428,13 euros**
- R.1068 « Autres réserves » : **150 000,00 euros**

OBJET : BUDGET ANNEXE DU PORT ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DU PORT - EXERCICE 2010
--

Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint, soumet aux membres du conseil municipal le projet de budget primitif du port établi pour l'exercice 2010, accompagné de tous documents propres à justifier ses propositions, étant ici précisé que le résultat de l'exercice 2009 est repris par anticipation dans ce document.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES,

Après avoir examiné, chapitre par chapitre, la section d'investissement et la section d'exploitation du projet de budget qui lui est présenté,

VU la délibération de reprise anticipée du résultat de l'exercice 2009 intervenue ce jour,

VU l'avis favorable émis par le conseil portuaire, lors de sa réunion en date du 25 février 2010,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 19 + 4 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE (+1P) - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint (+1P) - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA (+1P) - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET (+1P) - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués.*

Monsieur Philippe ABRAN, *Conseiller Municipal.*

ABSTENTION : 5 + 1 P

Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL - Monsieur Bernard ROSSI - Madame Mireille ARNAUD - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+1P) - *Conseillers Municipaux.*

ADOPTÉ le présent budget 2010 du port et précise que le vote s'est effectué :

- Pour la section d'investissement :

Au niveau de chaque chapitre, pour un montant qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **1 252 654,00 euros**

- Pour la section d'exploitation :

Au niveau de chaque chapitre, pour un montant qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **2 696 400,00 euros**

Monsieur Alain CASTEL quitte la séance à 18h30 avant l'examen de la question relative au budget des Pompes Funèbres.

**OBJET : BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNÈBRES
REPRISE PAR ANTICIPATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2009**

Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint, expose :

L'instruction budgétaire et comptable M.4 prévoit un dispositif de reprise anticipée du résultat de l'exercice, dès lors que le compte administratif de ce même exercice n'a pas été adopté.

Il est donc proposé de reprendre dès le budget primitif 2010 le résultat de l'exercice 2009 (issu de la section d'exploitation), le solde déficitaire de la section d'investissement, ainsi que les restes à réaliser.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 19 + 4 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE (+1P) - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint (+1P) - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA (+1P) - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET (+1P) - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués.

Monsieur Philippe ABRAN, Conseiller Municipal.

ABSTENTION : 4 + 2 P

Madame Béatrice CALIZZANO (+1P) - Monsieur Bernard ROSSI - Madame Mireille ARNAUD - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+1P) - Conseillers Municipaux.

INDIQUE que le solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement s'élève à la somme de : **- 8 916,82 euros**

DECIDE la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2009, pour un montant de : **- 40 417,61 euros**

PRECISE que cette somme sera inscrite dans le budget primitif 2010 des pompes funèbres, selon le détail ci-après :

- D. 002 « Résultat d'exploitation reporté » : **-40 417,61 euros**

**OBJET : BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNÈBRES
ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2010**

Monsieur **Monsieur Bernard MARTINEZ**, 6° Adjoint, soumet aux membres du conseil municipal le projet de budget primitif des pompes funèbres établi pour l'exercice 2010, accompagné de tous

documents propres à justifier ses propositions, étant ici précisé que le résultat de l'exercice 2009 est repris par anticipation dans ce document.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES,

APRÈS avoir examiné, chapitre par chapitre, la section d'investissement et la section d'exploitation du projet de budget qui lui est présenté,

VU la délibération de reprise anticipée du résultat de l'exercice 2009 intervenue ce jour,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 19 + 4 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE (+1P) - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint (+1P) - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA (+1P) - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET (+1P) - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués.

Monsieur Philippe ABRAN, Conseiller Municipal.

ABSTENTION : 4 + 2 P

Madame Béatrice CALIZZANO (+1P) - Monsieur Bernard ROSSI - Madame Mireille ARNAUD - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+1P) - Conseillers Municipaux.

ADOPTE le présent budget 2010 des pompes funèbres et précise que le vote s'est effectué :

- Pour la section d'investissement :

Au niveau de chaque chapitre, pour un montant qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :
78 917,00 euros

- Pour la section d'exploitation :

Au niveau de chaque chapitre, pour un montant qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :
120 000,00 euros

<p>OBJET : REVERSEMENT À L'OFFICE MUNICIPAL DU TOURISME, D'UNE PARTIE DE LA TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS D'ENREGISTREMENT SUR LES MUTATIONS À TITRE ONÉREUX.</p>
--

Sur proposition de Madame Laurence MORGUE,
LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES,

Vu les dispositions de l'article L.133-7 du Code du Tourisme qui permettent au conseil municipal d'affecter à l'office de Tourisme tout ou partie du produit de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement exigible sur les mutations à titre onéreux prévue à l'article 1584 du code général des impôts,

DECIDE d'affecter au bénéfice de l'Office de Tourisme de La Londe, pour l'exercice 2010, une somme de **69 000.00 € (Soixante neuf mille euros)** correspondant à une partie du produit communal 2010 attendu au titre de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 23 + 6 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE (+1P) - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint (+1P) - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur

Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA (+1P) - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET (+1P) - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués.

Monsieur Philippe ABRAN, Conseiller Municipal.

Madame Béatrice CALIZZANO (+1P) - Monsieur Bernard ROSSI - Madame Mireille ARNAUD - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+1P) - Conseillers Municipaux.

OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2010 À LA CAISSE DES ÉCOLES ET AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.

Monsieur Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint, expose :

Afin d'assurer les moyens nécessaires à l'exercice des missions de la Caisse des Écoles, et du Centre Communal d'Action Sociale, il convient de procéder à l'attribution des subventions ci-après, au titre de l'exercice 2010 :

▶ Caisse des Ecoles	:	120 500,00 €
▶ Centre Communal d'Action Sociale	:	816 000,00 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 23 + 6 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE (+1P) - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint (+1P) - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA (+1P) - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET (+1P) - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués.

Monsieur Philippe ABRAN, Conseiller Municipal.

Madame Béatrice CALIZZANO (+1P) - Monsieur Bernard ROSSI - Madame Mireille ARNAUD - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+1P) - Conseillers Municipaux.

ADOPTE la proposition d'attribution de subventions telle que définie ci-dessus,

PRECISE que les crédits correspondant à cette dépense sont prévus au budget primitif de l'exercice 2009, aux articles **D.657361** - Fonction **20** pour **120 500,00 €** et **D.657362** - Fonction **520** pour **816 000,00 €**.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS

Monsieur Bernard MARTINEZ, propose aux membres de l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'affectation de subventions exceptionnelles à diverses associations, selon le détail ci-dessous :

- A.E.P La Comtesse	:	3 000,00 euros
- Collège de Leusse (voyages scolaires)	:	3 000,00 euros
- Automobile-Club du Var	:	1 000,00 euros
- 54ème Régiment d'Artillerie	:	300,00 euros
- Solidarité Maintenon	:	500,00 euros

TOTAL : **7 800,00 euros**

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le Conseil Municipal vote à l'Unanimité les 4 subventions à l'AEP La Comtesse, Collège français de Leusse, Automobile Club du Var et 54ème Régiment d'Artillerie :

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 23 + 6 P

Monsieur François de **CANSON, MAIRE (+1P)** - Monsieur Gérard **AUBERT, 2° Adjoint** - Monsieur Jean-Jacques **DEPIROU, 4° Adjoint** - Mademoiselle Cécile **AUGÉ, 5° Adjointe** - Monsieur Bernard **MARTINEZ, 6° Adjoint (+1P)** - Madame Catherine **BASCHIERI, 7° Adjointe** - Monsieur Serge **PORTAL, 8° Adjoint** - Madame Marie-Pierre **SPARACCA (+1P)** - Monsieur Prix **PIERRAT** - Madame Sylvie **BRUNO** - Monsieur Cataldo **LASORSA** - Madame Josette **PERELLI** - Monsieur Patrick **THERET (+1P)** - Monsieur Salah **BRAHIM-BOUNAB** - Madame Joan **BOUWYN** - Monsieur Claude **DURAND** - Monsieur Noël **BOURNIER** - Madame Eliane **QUERO** - *Conseillers Municipaux Délégués.*

Monsieur Philippe **ABRAN, Conseiller Municipal.**

Madame Béatrice **CALIZZANO (+1P)** - Monsieur Bernard **ROSSI** - Madame Mireille **ARNAUD** - Monsieur Pierre-Laurent **GIORDANO (+1P)** - *Conseillers Municipaux.*

Le Conseil Municipal vote à l'Unanimité la subvention à « Solidarité Maintenant » :

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 19 + 4 P

Monsieur François de **CANSON, MAIRE (+1P)** - Monsieur Gérard **AUBERT, 2° Adjoint** - Monsieur Jean-Jacques **DEPIROU, 4° Adjoint** - Mademoiselle Cécile **AUGÉ, 5° Adjointe** - Monsieur Bernard **MARTINEZ, 6° Adjoint (+1P)** - Madame Catherine **BASCHIERI, 7° Adjointe** - Monsieur Serge **PORTAL, 8° Adjoint** - Madame Marie-Pierre **SPARACCA (+1P)** - Monsieur Prix **PIERRAT** - Madame Sylvie **BRUNO** - Monsieur Cataldo **LASORSA** - Madame Josette **PERELLI** - Monsieur Patrick **THERET (+1P)** - Monsieur Salah **BRAHIM-BOUNAB** - Madame Joan **BOUWYN** - Monsieur Claude **DURAND** - Monsieur Noël **BOURNIER** - Madame Eliane **QUERO** - *Conseillers Municipaux Délégués.*

Monsieur Philippe **ABRAN, Conseiller Municipal.**

ABSTENTION : 4 + 2 P

Madame Béatrice **CALIZZANO (+1P)** - Monsieur Bernard **ROSSI** - Madame Mireille **ARNAUD** - Monsieur Pierre-Laurent **GIORDANO (+1P)** - *Conseillers Municipaux.*

DECIDE d'accepter les propositions ci-dessus se rapportant à l'attribution de subventions aux associations.

PRECISE que la dépense correspondante sera imputée à l'article D.6748 – fonction 025 du budget communal adopté ce jour.

OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS COMMUNAUX
--

Monsieur le Trésorier de Hyères, comptable de la commune, vient d'adresser à la ville un état de taxes et produits irrécouvrables concernant plusieurs titres de recettes émis au cours des exercices 1996 et 1997, pour lesquels il sollicite leur admission en non-valeur. Cet état est accompagné des justificatifs nécessaires concernant l'irrécouvrabilité de ces produits, dont le montant s'élève à la somme de : **38 704,36 euros**.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 23 + 6 P

Monsieur François de **CANSON, MAIRE (+1P)** - Monsieur Gérard **AUBERT, 2° Adjoint** - Monsieur Jean-Jacques **DEPIROU, 4° Adjoint** - Mademoiselle Cécile **AUGÉ, 5° Adjointe** - Monsieur

Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint (+1P) - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA (+1P) - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET (+1P) - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués.

Monsieur Philippe ABRAN, Conseiller Municipal.

Madame Béatrice CALIZZANO (+1P) - Monsieur Bernard ROSSI - Madame Mireille ARNAUD - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+1P) - Conseillers Municipaux.

DECIDE d'admettre en non-valeur une somme de **38 704,36 euros**. en raison de l'insolvabilité du débiteur.

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune de l'exercice 2010, à l'article D. 654 « Pertes sur créances irrécouvrables » (Fonction 01).

Intervention de Monsieur le MAIRE :

Par courrier en date du 1^{er} février 2010, Monsieur le Trésorier municipal de Hyères nous demande d'admettre en non valeur une somme de 38 704,36 euros due par la société Fast-Foot.

Voilà une affaire qui, une nouvelle fois, met en exergue l'impéritie de l'ancienne municipalité !

Rappelons les faits, par convention en date du 22 janvier 1996, mon prédécesseur signait une convention avec la société Fast-Foot à l'effet pour la commune de La Londe Les Maures de mettre à disposition de cette société, les stades Emmanuel VITRIA et GUILLAUMONT, 8 à 9 semaines chaque année pendant 5 ans.

La société Fast-Foot s'engageait à payer la ville de La Londe une somme de :

- 100 000 F en 1996
- 125 000 F en 1997
- 150 000 F en 1998
- 175 000 F en 1999
- 200 000 F en 2000

En cas de rupture anticipée du contrat, la société Fast-Foot s'engageait par ailleurs à payer à la ville à titre d'indemnité, outre le loyer de l'année en cours, une somme équivalente à la moyenne des 5 loyers prévus au contrat, soit une somme de 150 000 francs.

Une convention somme toute classique sauf que l'application qui en a été faite par nos prédécesseurs sort vraiment de l'ordinaire !

Écoutez bien le récit, c'est édifiant :

En 1996, première année du contrat, la société utilise les installations de la Ville, cette dernière émet deux titres de recettes de 50 000 F qui ne seront jamais payés. Malgré tout en 1997 la société continue à utiliser les stades, et la municipalité émet à nouveau un titre de recettes, d'un montant d'ailleurs erroné (150 000 F au lieu de 125 000 F) mais peu importe puisqu'il ne sera lui non plus jamais payé.

Le contrat est rompu de fait, pour autant, la municipalité refuse de faire application de l'article 6 du contrat et renonce aux indemnités de rupture qu'elle avait elle même fixé. Les services financiers et le percepteur tenteront de leur côté, mais sans succès, de faire aboutir le recouvrement des sommes dues. Leurs efforts seront toutefois contre carrés par le fait que la municipalité avait identifié le débiteur des titres de recettes, non pas au nom de la société mais à celui de son gérant.

En 1999, la société fast-Foot est placée en liquidation judiciaire, sans que, bizarrement la municipalité ne s'inquiète des sommes perdues par la commune soit 250 000 francs auxquels, si les finances communales avaient été bien gérées à l'époque, il aurait fallu rajouter 150 000 F d'indemnité.

Au delà de toutes ces négligences on peut tout de même s'interroger sur les raisons exactes de ce refus d'agir.

De la même façon pourquoi l'adjoint aux finances de l'époque a t'il refusé d'admettre en non valeur tous les titres impayés dont ceux de la société Fast-Foot ? Pourquoi n'avoir jamais réagi ? Résultat, 14 ans après la commune doit aujourd'hui admettre pour 38 704,36 euros en non valeur et provisionner les sommes correspondantes.

Pressé par Monsieur le Maire d'apporter des explications sur ce dossier, Monsieur Bernard ROSSI indique que malheureusement à l'époque l'ancien Adjoint aux Sports ne l'avait pas tenu au courant de ce dossier; il ignore par ailleurs si ce contrat a eu ou non un début d'exécution autrement dit si les stades ont été ou non utilisés par la société FAST-FOOT. Enfin, il ignore pourquoi l'ancien Adjoint aux finances n'a jamais voulu admettre ses sommes en non-valeurs.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION À L'ÉTAT, AU TITRE DE LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE, POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLACE DES BORMETTES

Il est exposé le rapport suivant :

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à demander une aide exceptionnelle de **20 000,00 euros** au titre des crédits de la Réserve Parlementaire, sous la forme d'une subvention, afin de contribuer au financement des travaux d'aménagement de la Place des Bormettes, dont la réfection complète pourrait être réalisée très prochainement; les travaux correspondants sont estimés à la somme de 108 700,00 euros H.T.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE
POUR : 23 + 6 P**

Monsieur François de CANSON, MAIRE (+1P) - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint (+1P) - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA (+1P) - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET (+1P) - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués.*

Monsieur Philippe ABRAN, *Conseiller Municipal.*

Madame Béatrice CALIZZANO (+1P) - Monsieur Bernard ROSSI - Madame Mireille ARNAUD - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+1P) - *Conseillers Municipaux.*

- **DECIDE** de solliciter auprès de l'ÉTAT, au titre des crédits de la Réserve Parlementaire, une subvention en capital de **20 000,00 euros** affectée aux travaux d'aménagement de la Place des Bormettes.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les différentes formalités nécessaires à la réalisation de cette opération.

URBANISME

OBJET : PROJET DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT – DÉFINITION DES DIFFÉRENTS SECTEURS ET ENGAGEMENT DE LA PROCÉDURE D'APPROBATION

Dans le cadre des obligations actuellement en vigueur concernant l'assainissement des eaux usées, la Ville de La Londe les Maures a entrepris la réalisation d'un schéma directeur, effectuée par le cabinet G2C Environnement.

Au terme de cette étude, la Commune doit ainsi définir les différents secteurs représentant les zones d'assainissement collectif raccordées sur la station de traitement existante, ainsi que les zones d'assainissement autonome, pour lesquelles la collectivité a vu ses prérogatives étendues conformément à la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006.

Une carte de zonage a donc été établie, après prise en compte de différents paramètres liés à la situation actuelle des réseaux et aux perspectives de développement figurant dans le Plan Local

d'Urbanisme approuvé par le Conseil Municipal le 23/10/2009.

En conséquence, il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante d'arrêter le dossier de zonage d'assainissement des eaux usées ainsi que les cartographies, qui délimitent les différents types de zonage relatifs à l'assainissement collectif et non collectif sur la commune.

Par ailleurs, il est précisé que les documents définis ce jour feront l'objet d'une présentation au public, sous la forme d'une consultation de type « enquête publique » qui devra être organisée par la Ville, conformément aux dispositions prévues par le Code de l'Urbanisme et le Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES

APRES EN AVOIR DELIBERE,

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 19 + 4 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE (+1P) - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint (+1P) - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA (+1P) - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET (+1P) - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués.

Monsieur Philippe ABRAN, Conseiller Municipal.

ABSTENTION : 4 + 2 P

Madame Béatrice CALIZZANO (+1P) - Monsieur Bernard ROSSI - Madame Mireille ARNAUD - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+1P) - Conseillers Municipaux.

DECIDE de définir les différents secteurs d'assainissement collectif et d'assainissement autonome et en conséquence,

ARRETE le dossier de zonage d'assainissement des eaux usées et les cartographies correspondantes, selon les documents graphiques ci-joints.

CHARGE Monsieur le Maire d'engager la procédure permettant d'approuver le zonage d'assainissement, au terme de l'enquête publique à intervenir.

QUESTIONS STATUTAIRES DIVERSES

Sur proposition de **Monsieur Cataldo LASORSA**, le Conseil Municipal décide les créations de postes suivantes :

CREATION DE POSTES :

ANIMATION :

- 1 emploi saisonnier d'Adjoint Animation de 2^{ème} classe, non titulaire, à temps non complet, 30 H/Hebdo., à l'espace jeunes, du 1^{er} avril 2010 au 31 août 2010 (Indice BRUT 297 - Indice MAJORE 292).
- 1 emploi occasionnel d'Adjoint Animation de 2^{ème} classe, non titulaire, à temps complet, 35 H/Hebdo., au service animation, du 1^{er} avril 2010 au 30 juin 2010 (Indice BRUT 297 - Indice MAJORE 292).

CRÉATION DE POSTES OCCASIONNELS À L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT AU COURS DES VACANCES DE PÂQUES, DU 06 AVRIL 2010 AU 16 AVRIL 2010 :

- 01 poste d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe, non titulaire, du 06 au 09 avril 2010 à temps complet (Indice BRUT 297 - Indice MAJORE 292).
- 02 postes d'Adjoints d'Animation de 2^{ème} classe, non titulaires, à temps complet, du 12 au 16 avril 2010 (Indice BRUT 297 - Indice MAJORE 292).

SERVICE DU PORT :

- 1 emploi saisonnier d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe, non titulaire, à temps complet, au Port, du

- 1^{er} avril 2010 au 30 septembre 2010 (Indice BRUT 297 - Indice MAJORE 292).
– 3 contractuels pour les travaux de balisage – du 1^{er} avril au 30 septembre 2010.

CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL :

- 1 emploi saisonnier, à temps complet, au Centre Technique Municipal, du 20 avril 2010 au 30 juin 2010 (Indice BRUT 336 - Indice MAJORE 318).
– 2 emplois saisonniers, à temps complet, du 1^{er} avril 2010 au 30 septembre 2010 (Indice BRUT 297 - Indice MAJORE 292).

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 23 + 6 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE (+1P) - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint (+1P) - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA (+1P) - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET (+1P) - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués.

Monsieur Philippe ABRAN, Conseiller Municipal.

Madame Béatrice CALIZZANO (+1P) - Monsieur Bernard ROSSI - Madame Mireille ARNAUD - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+1P) - Conseillers Municipaux.

QUESTIONS DIVERSES

**OBJET : RÉALISATION D'UN SCHÉMA DIRECTEUR DE L'EAU POTABLE –
ENGAGEMENT D'UNE PROCEDURE DE CONSULTATION –
DEMANDES DE SUBVENTIONS.**

Il est exposé le rapport suivant :

La Commune, dans le cadre du service public de distribution d'eau potable dont elle a la charge, doit assurer au bénéfice des abonnés des conditions de desserte en eau satisfaisantes sur les plans réglementaire, technique et financier.

A cet effet, la Ville a engagé une réflexion afin de se doter d'un véritable outil de programmation et de gestion : le schéma directeur d'alimentation en eau potable, dont l'élaboration pourrait être confiée à un bureau d'études spécialisé dans ce domaine.

Dans ces conditions, il serait opportun de mettre prochainement en oeuvre une consultation, sous la forme d'un marché à procédure adaptée afin de réaliser ce schéma directeur de l'eau potable.

Il convient par ailleurs, dans le cadre de ce projet, de solliciter l'aide financière des partenaires institutionnels (Agence de l'eau et Département) afin d'obtenir les subventions correspondantes les plus élevées possibles.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 19 + 4 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE (+1P) - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint (+1P) - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA (+1P) - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET (+1P) - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués.

Monsieur Philippe ABRAN, Conseiller Municipal.

ABSTENTION : 4 + 2 P

**Madame Béatrice CALIZZANO (+1P) - Monsieur Bernard ROSSI - Madame Mireille ARNAUD -
Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+1P) - Conseillers Municipaux.**

ADOPTÉ le principe de réalisation d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable, et en conséquence,

DECIDE d'engager prochainement une consultation, de type « marché à procédure adaptée » permettant de retenir un bureau d'études chargé de cette réalisation,

SOLLICITE auprès du Département, et de l'Agence de l'Eau, l'obtention de subventions,

CHARGE Monsieur le Maire d'entreprendre toutes démarches nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18.50 heures,
Fait à La Londe les Maures, le 18 mars 2010.

Le Maire,
François de CANSON